

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-5343 / 101415
Firmenich SA, 1282 Dardagny
Atelier de production, surveillance et maintenance des lignes de fabrication
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H
19.12.2004–18.12.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-5340 / 109437
Csee Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques SA, 2000 Neuchâtel
Production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 4 F
01.12.2004–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-5204 / 100103
Cafag SA, 1700 Fribourg
Production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 8 F
07.11.2004–06.11.2007 (Renouvellement)
- 04-5211 / 101785
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne
Machine offset 8 couleurs MAN-Roland
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2004–30.10.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-5231 / 101257
NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds
Département cartes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 6 F
07.11.2004–06.11.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-5248 / 100676
Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1800 Vevey
Offset, cartonnage, boîtes à cape, maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H, 10 F
01.11.2004–31.10.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-5256 / 102155
Maison Planzer Transports SA, 1215 Genève-Aéroport
Transport de nuit
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 04-5257 / 102156
Planzer (Valais) SA, 1950 Sion
Transport de nuit
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4950 / 101456
Rolex SA, 1225 Chêne-Bourg
Ateliers d'usinage et terminaison (or et acier)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
235 H, 16 F
29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4951 / 101489
Rolex SA, 1228 Plan-les-Ouates
Automate de polissage et d'érosion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
81 H, 10 F
29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-5177 / 110014
Newworks Suisse SA, 1201 Genève
Gestion, impression des documents
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.11.2004–30.11.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-5212 / 100321
LN Industries SA, 1424 Champagne
Atelier des fours à recuire et d'étirage (encadrement pendant les relèves)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
07.10.2004–31.12.2005 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 04-5252 / 109997
Ingenierie Suisse SARL Team Partners, 1201 Genève
Support informatique
besoins spéciaux de consommation
1 H
15.11.2004–14.11.2007 (Nouveau permis)

Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Satellite Denner Champréveyres, 2000 Neuchâtel
Magasin d'alimentation
Pas de besoins particuliers de consommation
Travailleurs occupés à la vente
Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1^{er} janvier 2005

Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Demirgiller DPM Migros Couvet, 2108 Couvet
Magasin d'alimentation
Pas de besoins particuliers de consommation
Travailleurs occupés à la vente
Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1^{er} janvier 2005

Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Marché des Arêtes, 2300 La Chaux-de-Fonds
Magasin d'alimentation
Pas de besoins particuliers de consommation
Travailleurs occupés à la vente
Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1^{er} janvier 2005

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 04-5255 / 101257
NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds
Département cartes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 6 F
01.11.2004–31.10.2005 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

30 novembre 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail